

Art de Haute-Alsace 95

Décembre 2023

La Collection s'expose

Au printemps prochain, du 22 mars au 12 mai 2024, le château de la Neuenbourg à Guebwiller accueillera notre prochaine exposition « Art de Haute-Alsace, 40 ans d'une collection citoyenne ». En effet, depuis plus de 40 ans qu'elle a été créée, notre association s'emploie à réunir et à faire connaître au public des œuvres majeures d'artistes nés ou ayant travaillé en Haute-Alsace.

Nous reviendrons plus en détail sur cette exposition dans le prochain bulletin, mais retenez-en d'ores et déjà les dates.

Michèle Dyssli-Folk



Arthur SCHACHENMANN
Kilbi

L'intelligence artificielle et l'art

Historiquement, les artistes ont toujours été proches des technologies.

La photographie, par exemple, récupérée par l'art, est devenue une discipline artistique à part entière.

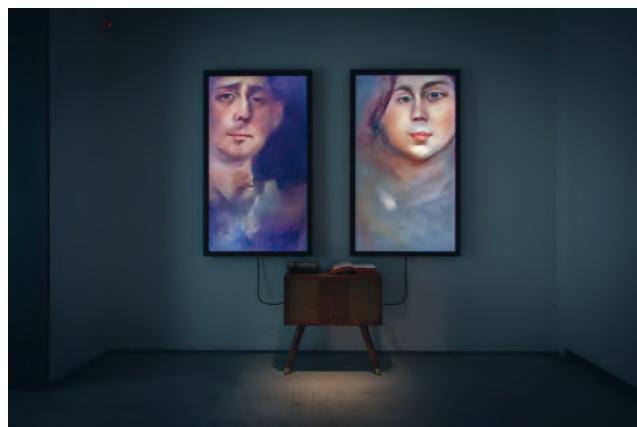
Aujourd'hui, le développement rapide des technologies a permis aux artistes d'agrandir leur champ d'expression et, pour certains, de s'affranchir des supports physiques pour créer leurs œuvres. L'introduction des NFT (Non-Fungible Token), qui permettent d'authentifier un objet numérique, a permis au marché de l'art de s'étendre et le développement de l'impression 3D a également permis de faire entrer dans le monde « réel » certaines œuvres numériques, conçues par ordinateur. Avec l'avènement des intelligences artificielles, « capables » de générer des « œuvres d'art », le monde de l'art rencontre un nouveau bouleversement.

L'IA et ses utilisations par les artistes

L'IA n'est pas de l'art numérique (artistes utilisant, par exemple, les tablettes numériques, logiciel Photoshop, stylet). Le fonctionnement de l'IA est différent : il ne s'agit pas d'un « simple » logiciel. Les artistes utilisant l'IA se basent plus précisément sur les réseaux antagonistes génératifs (GAN) et le Convolutional Neural Networks (CNN).

Leurs fonctionnements s'inspirent en partie de la neurobiologie (les réseaux neuronaux) et de la capacité de collecter des informations, de les comparer et de prendre des décisions.

Le « deep learning », ou apprentissage profond, permet aux machines d'entraîner leurs « neurones » avec un très grand nombre de données.



Mario KLINGEMANN
Memories of Passersby 1

L'artiste allemand Mario Klingemann, souvent décrit comme un pionnier de l'utilisation de l'IA dans l'art, l'utilise régulièrement.

Pour l'œuvre *Memories of Passersby 1*, Mario Klingemann a entraîné un réseau neuronal à générer des images à partir de données brutes. L'œuvre est composée de deux écrans 4K, reliés par des câbles à du matériel informatique logé dans un meuble en châtaignier. Sur les deux écrans défilent en continu des portraits générés de façon unique et en temps réel par l'intelligence artificielle.

The Dreaming machine : l'installation de Grégory Chatonsky mêle structure, sculptures et écrans sur lesquels défile un univers nourri de centaines de rêves humains (confiés par des volontaires) que la machine intègre dans un réseau de neurones artificiels pour en créer d'autres, sur fond de voix synthétique. Qui est le créateur de ces œuvres : l'artiste ? le créateur de l'algorithme ? l'intelligence artificielle ? les trois ?

Parmi les artistes utilisant l'IA dans leurs œuvres, les points de vue divergent : certains parlent de simple outil, comparable à un pinceau ou une tablette numérique, d'autres de « collaboration » voire parfois de co-création. Mario Klingemann : « La partie la plus importante de cette construction est la création du concept, le travail de brouillon, puis l'écriture du code, la construction du modèle et du matériel informatique... C'est comme appliquer de la peinture sur une toile quand on est peintre ».



Grégory CHATONSKY
The dreaming machine

L'industrialisation de l'art : le prompt art

A l'heure actuelle, cette technologie est devenue si simple à utiliser qu'il n'est pas nécessaire de savoir programmer, peindre, dessiner ou maîtriser une technique numérique.

Divers logiciels comme Midjourney, Dall.E ou Mage.space utilisant les intelligences artificielles, sont capables de générer en quelques secondes des images à partir d'un court texte que l'utilisateur tape dans le logiciel. On nomme cela le « prompt ».

L'œuvre de Jason Allen « **Théâtre d'opéra spatial** » réalisée avec Midjourney, a remporté le premier prix d'un concours de peinture numérique au Colorado. Ces nouvelles applications grand public à base de certaines formes d'IA, suscitent plusieurs questions éthiques, notamment sur les droits d'auteur. En effet ces logiciels sont « nourris » de données, d'images, créées par des artistes sans que les entreprises les exploitant n'aient payé de droits aux auteurs. Et pourtant, ces compagnies génèrent des profits.



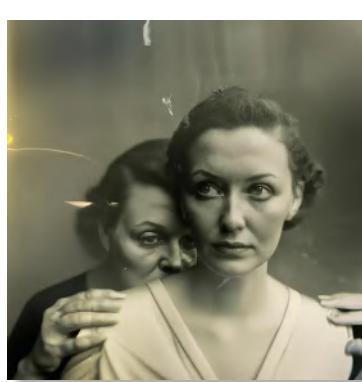
Jason ALLEN
Théâtre d'opéra spatial

Sofian Audry enseigne les médias interactifs à l'Université du Québec à Montréal explique : « Si demain on forçait Open AI ou les personnes qui opèrent avec Midjourney à obtenir les droits sur toutes les images utilisées pour entraîner leur système, ça s'arrêterait là ! »

Pour autant, les artistes du monde de l'art génératif considèrent qu'il ne s'agit que d'un nouvel outil de travail, et ils veulent que cet art soit reconnu comme discipline artistique à part entière.

Dans la pratique du prompt art, la complexité réside dans le guidage de l'IA afin d'obtenir le résultat souhaité : le choix des mots, leur ordre, leur précision ainsi que l'apprentissage de l'IA (chaque IA produira un résultat différent même si on tape les mêmes consignes) influent sur la finalité de l'œuvre et soulignent que c'est bel et bien un humain qui a fait preuve de créativité pour imaginer cette œuvre. « L'IA est un outil ! Elle remplace l'artiste autant que l'appareil photo

remplace le photographe... Il y a des créateurs derrière elle. » (Valentin Schmitz, co-auteur de « Propos sur l'art et l'intelligence artificielle » (éditions L'Art Dit, 2020).



Cette image générée par une intelligence artificielle, est intitulée « *Pseudomnesia : The Electrician* » de Boris Eldagsen. L'artiste allemand a remporté un prix aux prestigieux Sony World Photography Award dans la catégorie créativité avec cette photo créée par une intelligence artificielle. L'artiste a refusé son prix après avoir révélé que sa photo était la création d'une IA.

Pour autant, comme le souligne Sofian Audry, ce « simple » outil peut nous surprendre contrairement à d'autres médias ; la relation est donc différente.

Pour Mario Klingemann « *On ne contrôle jamais le processus complètement, même avec une peinture et une brosse* », et l'artiste en travaillant avec l'IA cherche « *l'accident heureux* ».

En conclusion, Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'intelligence artificielle mais de s'interroger sur ses utilisations. L'introduction de l'IA dans l'art permet de repenser et d'entretenir l'éternel débat sur la question : qu'est-ce que l'art ? entraînant avec elle un certain nombre de questions philosophiques : l'art dépend-il du geste créateur ? De l'inspiration ? Dépend-il de la maîtrise d'un savoir-faire ? Qu'est-ce que le beau ? Et les émotions dans tout cela ?

Cette réflexion sur la notion de « création », peut nous emmener plus loin dans la définition de ce que l'on nomme création, souvent définie comme une forme d'expression humaine, voire nous pousser à revoir la définition de « personne », détentrice de droits, car un jour l'IA sera peut-être « sortie du statut de bien, de chose appropriable, pour être détentrice et émettrice de droits ».

Ces nouvelles applications grand public à base d'intelligences, dites artificielles car non-humaines, vont évoluer de jour en jour et impliqueront de nouvelles façons de penser dans nos sociétés.

Pour ce qui est de l'art, l'IA sera-t-elle un outil de croissance artistique ou une menace pour la créativité humaine ?

Anne ABRAHAM

Art de Haute-Alsace

Permanence

Tous les vendredis
de 14 h à 17 h
(hors vacances scolaires)

Messagerie

art.ha@orange.fr

Site internet

www.artdehautearlsace.fr

Imprimé par :
Im'serson -
Wittenheim

Copyright

Art de Haute-Alsace
12, passage des
Augustins
68100 MULHOUSE



Ai-Da est une gynoïde achevée en 2019
posant à côté d'une de ses créations

Le dernier bulletin (numéro 94) a connu des problèmes d'acheminement.

**S'il ne vous est pas parvenu, faites-le nous savoir,
nous vous en adresserons un nouvel exemplaire.**

**Vous pouvez aussi le consulter sur le site du Conseil Consultatif du
Patrimoine Mulhousien (CCPM)
www ccpm-asso.fr/bulletins-d-information.html**